

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N°2020 001665 /MENESRS-SG

Portant création d'une commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'Appel d'Offres Ouvert n°0506/T-2020 relatif aux travaux de construction de Centres de Développement de la Petite Enfance en deux (02) lots.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;  
Vu la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances ;  
Vu l'ordonnance n°09-010/ P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel ;  
Vu le Décret n°08-481/P-RM du 11 août 2008, modifié, portant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;  
Vu le Décret n°09-0137/P-RM du 27 mars 2009, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Directions des Finances et du Matériel ;  
Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;  
Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le Décret n°2020-0325/P-RM du 27 juillet 2020 portant nomination des membres du Gouvernement.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé une commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'Appel d'Offres Ouvert n°0506/T-2020 relatif aux travaux de construction de Centres de Développement de la Petite Enfance en deux (02) lots.

La commission est composée ainsi qu'il suit :

- Le Directeur des Finances et du Matériel ou son représentant, Président ;
- Le Chef de la Division Approvisionnement et Marchés Publics, membre ;
- Le Chef de la Section Marchés, Conventions et Baux, Rapporteur ;
- Les deux Chargés des marchés et contrats, membres ;
- Le Représentant de la Cellule d'Appui à la Décentralisation, Déconcentration de l'Education (CADDE), membre ;
- Le Représentant de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du District de Bamako (DMP-DSP-DB), observateur.

**Article 2** : Le Directeur des Finances et du Matériel est chargé de l'exécution correcte de la présente décision qui sera communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations**

- Cabinet/MENESRS.....01
- Archives.....01
- Intéressés.....07



Bamako, le **29 JUL 2020**  
P/Le Ministre P.O,  
Le Secrétaire Général,

**Kinane Ag GADEDA**  
Chevalier de l'Ordre National